

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 4743

présenté par

Mme Genevard, M. Dive, M. Marleix, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme D'Intorni, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Dumont, M. Forissier, M. Gaultier, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Habert-Dassault, M. Meyer Habib, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Kamardine, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes), Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, Mme Petex, M. Portier, M. Pradié, Mme Périgault, M. Ray, M. Rolland, M. Schellenberger, M. Seitlinger, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, Mme Valentin, M. Vatin, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier et M. Viry

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* De valoriser le rôle essentiel des agricultrices par un accès facilité au statut de chefs d'exploitation, à la formation continue et à une équitable rémunération ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement du groupe LR vise à reconnaître et valoriser le rôle essentiel des agricultrices dans la politique agricole et alimentaire. Bien que les femmes aient conquis progressivement d'importantes responsabilités dans le monde agricole, il est crucial de concrétiser cette reconnaissance en abordant leur statut, leur formation, leur rémunération, et leur retraite, souvent scandaleusement faible par rapport au travail fourni.

Selon la MSA, en 2022, on compte près de 118 841 femmes dans la population active non-salariée agricole, soit 26,7 % du total. Elles sont 103 854 cheffes d'exploitation et 14 987 collaboratrices,

reflétant leur importance croissante. Pourtant, de nombreuses femmes d'agriculteurs renoncent à suivre des formations qualifiantes en raison de leur disponibilité limitée.

Ce sous amendement des députés Les Républicains cherche donc à placer les agricultrices au cœur des politiques agricoles et de développement rural en facilitant leur accès au statut de cheffe d'exploitation, en leur offrant des opportunités de formation continue, en garantissant leur juste rémunération et leur retraite, et en reconnaissant officiellement leur contribution vitale. Cela renforcera leurs droits, soutiendra le renouvellement des générations agricoles, et favorisera une agriculture plus inclusive et équitable.